

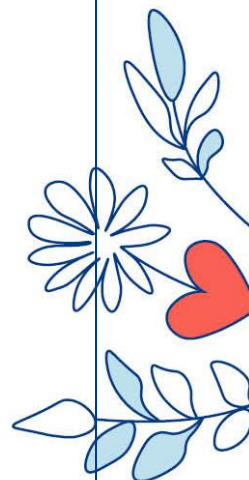


Réflexions sur chaque étape

Fouille et saisies à l'endroit des usagers (PRO-10274)

Voici une liste de questions sur lesquelles vous pouvez vous pencher lors de situations de fouilles et de saisies. Cette liste peut aussi être utilisée pour animer des mises en situation. Ce document a été élaboré par le *Comité Vigie des fouilles et saisies de la DPD*.

Étapes	Éléments de discussions
Étape 1 Identifier le risque	▪ Quel est le risque pour l'utilisateur ? ▪ Quel est le risque pour autrui ? ▪ Qui est concerné par le risque ? (l'utilisateur, le personnel, l'établissement, d'autres usagers, etc.) ▪ Pourquoi est-ce un risque pour cette personne spécifiquement ? (ex. : avoir un briquet peut ne pas être un risque dans certains milieux, mais si la personne est pyromane, alors il y a un risque) ▪ Qu'est-ce qui me fait croire qu'il y a un risque ? (indices observables, suspicions, précédents, etc.) ▪ Est-ce que le risque est imminent (niveau de sa grille d'escalade si pertinent) ? ▪ Est-ce que ce risque est récurrent ? Si oui, réfléchir à la pertinence de baliser les interventions dans un PI. ▪ Si le risque est rapporté par quelqu'un d'autre, réfléchir / questionner à : - Est-ce que le témoin est fiable ? A-t-il une tendance à mentir ? - Quelle est sa relation avec l'utilisateur ?
Étape 2 Appliquer des mesures alternatives	▪ Avez-vous mis en place les recommandations de la prévention active ou du PI afin de prévenir la fouille ou la saisie ? ▪ Avez-vous tenté de parler à l'utilisateur, de trouver une alternative pour éviter la fouille ou la saisie ? (exemple : que l'utilisateur remette l'objet à un proche, s'en départisse par lui-même à l'extérieur du milieu de vie, qu'il le range par lui-même dans un casier verrouillé, etc.) ▪ Est-il pertinent d'interpeller l'intervenant pivot, une personne désignée ou PREC pour vous aider dans votre réflexion ? ▪ Avez-vous suggéré des choix de mesures alternatives qui permettraient d'éviter les fouilles et les saisies ? ▪ Avez-vous utilisé les techniques d'intervention connues et qui fonctionnent auprès de l'utilisateur ? ▪ Avant de considérer de mettre en place des mesures alternatives, est-ce que vous êtes confiant qu'elles fonctionneront avec l'utilisateur et permettront de prévenir le risque ? (exemple : un usager qui a tendance à cacher ou à moduler la vérité, qui ne suit pas les recommandations ou qui a des difficultés de collaboration pourrait ne pas mettre en application des mesures basées sur la confiance mutuelle) ▪ Est-ce que des méthodes alternatives ont déjà fonctionné par le passé, les avez-vous réessayées ? ▪ Est-ce que l'utilisateur serait plus réceptif face à un autre intervenant ? Si oui, considérer à changer d'intervenant pour éviter la fouille ou la saisie et susciter une meilleure collaboration de l'utilisateur.



Étapes	Éléments de discussions
Étape 3 Déterminer le type de fouille le moins intrusif (réfléchir à la fouille ou aux fouilles que vous pourriez proposer à l'usager)	▪ Quelles seraient les conséquences si la fouille n'était pas effectuée ? Est-ce que ce danger est imminent ? Plus les conséquences sont grandes, plus on pourra proposer un type de fouille intrusif. Si les fouilles moins intrusives sont insuffisantes pour éviter un préjudice (ex. : si on soupçonne qu'un usager a volé la bague d'un autre usager, on ne considérera pas la fouille complète VS si on soupçonne qu'un usager dissimule une lame de rasoir et qu'il prévoit se mutiler, on ira sûrement jusqu'à la fouille complète). ▪ Si possible, avoir un témoin : en lien avec le profil de l'usager, est-ce que la présence d'un témoin serait acceptable ou cela compliquerait-il la situation ? ▪ Quelle est la fouille la moins intrusive possible que vous pouvez proposer à l'usager en premier ? Vous devez toujours commencer par la moins intrusive en premier. Ainsi, vous devez prévoir à l'avance la séquence de fouille que vous allez proposer (ex. : on peut commencer à demander à l'usager de nous remettre lui-même les objets, ensuite, on peut prévoir de regarder son sac, ensuite, si nécessaire, on peut prévoir de fouiller sa chambre, si le risque est suffisamment grand). Vous devez réfléchir en amont et déterminer jusqu'où vous pourrez vous rendre pour prévenir le risque. ▪ Voici quelques questions à se poser pour chaque type de fouille (de la moins intrusive à la plus intrusive) - <u>Déclaration préventive</u> (demander à l'usager s'il a en sa possession l'objet ou la substance recherché) ✓ Avez-vous confiance en la réponse de l'usager ? Et pourquoi ? ✓ Si vous n'avez pas confiance en la réponse ou si l'objet recherché n'était pas trouvé de cette manière, est-ce que ce serait pertinent cliniquement de proposer une fouille plus intrusive (inspection visuelle) ? ✓ Est-ce que vous pouvez prendre la chance d'essayer cette fouille quand même avant de lui en proposer une autre ou est-ce que cela serait contre-productif en lien avec le profil de l'usager? - <u>Inspection visuelle</u> (demander à l'usager de nous montrer ce qu'il a sur lui ou dans ses sacs. C'est l'usager qui manipule lui-même ses effets personnels, retourne ses poches.) ✓ Est-ce que l'usager a tendance à dissimuler des objets? Y-a-t-il un précédent qui nous inciterait à vouloir manipuler les objets nous-mêmes ? Si oui, prévoyez de considérer la fouille sommaire ensuite si les objets ne sont pas trouvés de cette manière ET si le risque est assez élevé pour le justifier. - <u>Fouille sommaire de l'usager ou de l'environnement</u> (demander à l'usager la permission de palper le contour de son corps sans toucher à ses organes génitaux.) ✓ Est-ce qu'on a des raisons de croire que l'usager dissimulerait dans ses sous-vêtements ou dans ses orifices les objets recherchés ? Si oui, réfléchir aux fouilles suivantes. <i>Rendu à ce niveau, si l'objet n'est toujours pas trouvé, mais que le risque reste selon notre analyse potentielle, c'est une personne désignée qui doit évaluer la pertinence de ces fouilles plus intrusives. Consulter aussi l'intervenant pivot, le PREC ou le gestionnaire.</i> - <u>Fouille complète</u> : demander à l'usager de se dévêtir et de revêtir une chemise d'hôpital et demander la permission de manipuler ses effets personnels (seule une personne désignée peut déterminer ce type de fouille). ✓ Est-ce qu'on a des raisons de croire que l'usager dissimulerait dans ses orifices les objets recherchés? Si oui, réfléchir à la fouille suivante. - <u>Fouille interne</u> : demander à l'usager de regarder l'intérieur de ses cavités anales ou sexuelles (seule une personne désignée peut déterminer ce type de fouille. De plus, elle n'est effectuée que dans un contexte hospitalier par un médecin). ✓ Si l'usager n'est pas hébergé dans un milieu hospitalier, l'accompagner vers un milieu hospitalier si le risque le justifie.

Étapes	Éléments de discussions
Étape 4 Rechercher le consentement	- Avez-vous bien expliqué à l'utilisateur : - La raison de la fouille - Le déroulement de la fouille - Les avantages et les risques associés à la fouille - Les avantages et les risques si la fouille était refusée - Avez-vous vérifié la compréhension de l'utilisateur pour chacune de ces questions, en lui posant des questions ouvertes, en l'invitant à vous reformuler dans ses mots ce que vous lui avez dit ? Si l'utilisateur ne comprend pas, <u>alors il est jugé inapte à consentir</u> pour le moment et on doit demander le consentement à une personne apte qui la représente. La collaboration de l'utilisateur est tout de même recherchée lorsqu'il est conscient, même s'il est inapte. - Quel <u>âge</u> à l'utilisateur ? L'utilisateur est aussi inapte à consentir s'il a moins de 14 ans : il faut interpellier les parents ou tuteurs si applicable. - Même si l'utilisateur a un représentant légal (tuteur), s'il a 14 ans et plus, il peut être apte à consentir lui-même pour certaines choses. <u>Avez-vous considéré sa capacité de consentir avant de considérer d'interpeller son tuteur ?</u> - Si l'utilisateur est considéré inapte à consentir à la fouille ou à la saisie, même si le représentant consent, y a-t-il un <u>refus catégorique</u> ? Si oui, respecter le refus catégorique. - Au besoin, consulter <u>L'Annexe IV – Aide-mémoire sur le consentement</u>. - Si une fouille ne fonctionne pas et que je décide de proposer une fouille plus intrusive ensuite, ai-je bien revalidé le consentement de l'utilisateur ?
Étape 5 Évaluer le risque en l'absence de consentement	- Y a-t-il un enjeu pour la sécurité ? Si non : ne pas procéder en l'absence de consentement. Si oui : est-ce que l'enjeu pour la sécurité est crédible, soutenu par des observations, des faits ou des précédents crédibles ? Si non : ne pas procéder en l'absence de consentement. Si oui : si l'enjeu pour la sécurité est crédible, alors est-ce que le danger est grave et immédiat ? Est-ce que ça risque de se produire de manière imminente ? Si oui : procéder s'il est sécuritaire de le faire. Si non : est-ce que l'utilisateur est « obligé » d'être hébergé ou de recevoir les soins et les services en raison d'une ordonnance de la cour ? Si oui : procéder. Si non : ne pas procéder en l'absence de consentement. <u>Si vous procédez en l'absence de consentement :</u> - Avant de procéder, avez-vous tenté de l'emmener à collaborer, travailler sa motivation et son consentement, avec vos techniques de relation d'aide ? - Avez-vous trouvé des façons que la fouille ou la saisie se déroulent le plus possible dans le respect des limites de l'utilisateur ? - Avez-vous indiqué clairement à l'utilisateur que vous êtes dans l'obligation de procéder et pourquoi ? - Avez-vous trouvé des façons d'apaiser le plus possible l'utilisateur et de procéder en toute sécurité ? <u>Si vous ne pouvez pas procéder en l'absence de consentement :</u> - Avez-vous tenté de travailler sa motivation, son consentement avec vos techniques de relation d'aide ? - Avez-vous consulté votre PREC, le cadre de garde ou votre supérieur immédiat pour trouver des solutions et pour les actions à poser ensuite ? - Si vous ne pouvez pas assurer la sécurité sans la fouille, mais que vous ne pouvez quand même pas effectuer la fouille et que vos interventions ne portent pas fruits : avez-vous appelé le service de police pour vous porter assistance ? Avez-vous mis en place d'autres mesures pour assurer la sécurité ?

Étapes	Éléments de discussions
Étape 6 Procéder à la fouille	▪ Si possible, avoir un témoin : en lien avec le profil de l'utilisateur, est-ce que la présence d'un témoin serait acceptable ou cela compliquerait-il la situation ? ▪ Si possible, avez-vous discuté en équipe avant de faire l'action ? Avez-vous pensé aux répercussions sur les autres usagers présents ou aux membres du personnel ? (assurer la sécurité, le confort, les actions / réactions / emménager l'environnement) ▪ Au besoin, est-ce que vous vous êtes munis des EPI si nécessaire? ▪ Avez-vous préparé l'endroit où la fouille se déroulera afin d'assurer la sécurité de tous et de toutes ? ▪ Qui est le mieux placé pour faire la fouille ? (intervenant significatif, avec un lien fort, etc.) ▪ Est-ce que vous vous êtes assurés de procéder tel que vous en avez informé l'utilisateur?
Étape 7 Saisir les substances et les objets et en disposer	▪ La substance ou l'objet est-il légal ? Si doute ou si illégal : contacter le service de police sans nommer l'utilisateur. ▪ De quelle manière pouvez-vous l'entreposer de manière sécuritaire ? Est-il possible de mettre le tout dans un endroit verrouillé ?
Étape 8 Documentation et suivi	▪ <u>Avez-vous bien rédigé votre note ?</u> (ne pas oublier de la mettre dans la catégorie « Information sensible » si vous utilisez le SIPAD) ▪ Avez-vous avisé votre gestionnaire si la fouille ou la saisie sortait du cadre habituel, afin qu'il puisse effectuer une rencontre post-situationnelle ? ▪ Lors de la rencontre post-situationnelle avec le gestionnaire et PREC, avez-vous contribué à l'analyse de ce qui s'est bien passé et de ce qui aurait pu être amélioré ? Avez-vous pris en note des idées d'amélioration pour le futur ?